

Conseil Municipal du 4 NOVEMBRE 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Evrard Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Aim, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absent excusé : Mme Drouineau procuration M. Fouché, M. Buon procuration M. Esnault, M. Guengard procuration Melle Evrard.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Taxe d'aménagement :

Vu, le code de l'Urbanisme

Le conseil Municipal décide

- d'instituer en application de l'article L 331-14, un taux différencié sur deux secteurs de la commune, selon le plan joint :

* 1% sur le secteur "campagne"

* 2% sur le secteur "bourg"

- de reporter la délimitation des secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme

- d'exonérer en application de l'article L 331-9

1) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7: (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI- prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

2) dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation; (logements financés avec un PTZ+);

3) exonération à 75% des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

2. Pouvoir de Police

M. le Maire informe le conseil qu'il entend conserver son pouvoir de police pour les compétences : ordures ménagères, assainissement, gens du voyage, et ne pas le transférer à Mme la Président de la communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois.

3. Travaux Mairie

Les travaux de la mairie débutent vers le 14 novembre. Le changement de la porte d'entrée est prévu pour la fin décembre.

4. Questions diverses

- Réunion pour la présentation définitive du diagnostic assainissement : lundi 28/11 à 9h30

- 50 chaises ont été achetées pour la salle des fêtes à l'identique de celles existantes.
- Fête communale : la date du 25 août 2012 est retenue pour l'organisation d'une fête à laquelle toute la population sera invitée. Les grandes lignes de celle-ci sont : randonnée avec pique nique ou plateau repas fourni par les commerçants. Une commission composée de C. Drouineau, N. Evrard, D. Fouché et R. Sepré est constituée.
- Décision modificative n°3 : Pour équilibrer le budget, le conseil Municipal autorise le Maire à modifier le budget comme suit:

21312 - 39 : + 190€ (clôture école)	
21318 - 42 : + 700€ (isolation commerce)	021 : + 890 €
21757 -45 : - 150 €	
2184 - 43 : + 150 €	

022 : - 890 (dépenses imprévues)
023 : + 890 (virement à la section investissement)

- Eglise : M. Aim relaie la demande de l'équipe pastorale d'ouvrir l'église tous les jours. Le conseil émet un avis de principe favorable, et décide que la commission des travaux se réunira pour lister les éléments de sécurisation à réaliser, et constituer un dossier de demande de subvention.
Présentation du projet de vitraux
- Groupe « les intervalles de l'écoute » Mme Nivelais demande qu'un suppléant puisse prendre le relais des réunions lorsqu'elle est indisponible. M. Fouché est volontaire.
- Compte rendu réunions par M. Gros
 - Réunion avec le SDIS organisée par le conseil général. Les thèmes du manque de pompiers volontaires, et de médecins ont été abordés.
 - Info : le contrôle de l'assainissement autonome des habitations de Soultré débutera en 2012.

La séance est levée à 22h10
Prochain conseil 9 décembre.